

C'est dans l'actu

IHU de Didier Raoult : l'ANSM saisit la justice et engage des poursuites

L'Agence nationale de sécurité du médicament vient de rendre le rapport final de son inspection visant l'institut marseillais. Il est accablant pour Didier Raoult.



Le nouveau directeur de l'AP-HM souhaite voir le Pr Didier Raoult quitter la tête de l'Institut hospitalo universitaire Méditerranée Infection.

AFP

Newsletter Le Sept

Les 7 infos qui comptent pour commencer la journée



🔍 Recherche

S'informer pour réussir

OFFRE DÉCOUVERTE

Profitez du 1er mois offert, sans engagement

Je m'abonne

hospitalo-universitaire de Marseille (IHU), dirigé par Didier Raoult. Ces derniers sont épinglés pour de "graves manquements et non conformité à la réglementation des recherches impliquant la personne humaine (RIPH)", dont une partie avait été révélée dans deux enquêtes de L'Express publiées en juillet et en octobre 2021 et une enquête de Mediapart, également publiée en octobre dernier.

LIRE AUSSI >> L'enquête de l'ANSM sur l'IHU de Didier Raoult porte bien sur "plusieurs études"

En conséquence, l'ANSM annonce qu'elle a une nouvelle fois saisi la justice et qu'elle engage, en plus, des poursuites administratives à l'encontre de l'institut marseillais. L'avenir de Didier Raoult à la tête de l'IHU, déjà poussé à la porte par son organisme de tutelle, l'Assistance publique-Hôpitaux de Marseille (AP-HM), est encore plus menacé. Selon une source proche du dossier, les inspecteurs ont découvert un monde de "cow-boys qui bidouillent leurs études".



La Loupe

[Partager](#) [+ Suivre](#) [Acast](#)

Les études troubles de Didier Raoult, épisode III

Des essais cliniques menés sans autorisation

Et la liste des infractions mises en évidence par l'ANSM est longue : modalités de mise en oeuvre des RIPH, conditions de prélèvement et d'utilisation des échantillons des



Recherche

S'informer pour réussir

OFFRE DÉCOUVERTE

Profitez du 1er mois offert, sans engagement

Je m'abonne

decryptage ou que vous soyez

Télécharger l'app

L'Agence précise que les faits pénalement répréhensibles concernent la mise en oeuvre d'essais cliniques sans avoir obtenu préalablement les autorisations obligatoires d'un comité de protection des personnes (CPP). Sont notamment visés un essai visant à rechercher une bactérie (*Tropheryma whipplesi*) chez de jeunes enfants, ainsi qu'un essai visant à rechercher des pathologies associées au voyage et l'acquisition de pathogènes chez les étudiants en médecine.

Cette recherche, épinglée par L'Express en juillet dernier, s'est déroulée en deux parties et portait sur la prévalence de bactéries respiratoires, gastro-intestinales et vaginales de 134 (puis 382) internes de la faculté de médecine d'Aix-Marseille. Les étudiants étaient invités à prélever eux-mêmes des échantillons nasopharyngés, fécaux et vaginaux une semaine avant leur départ en vacances et la semaine de leur retour en France. Les résultats ont été publiés en 2019 dans une revue scientifique, puis diffusés en ligne le 24 septembre 2020. Dans ces deux études, les auteurs (dont Didier Raoult) indiquent que le protocole des études "a été autorisé" par le comité de l'IHU... Sauf que cet accord, qui ne peut pas se substituer à un CPP, n'a aucune valeur légale.

Pire, le rapport final de l'ANSM indique que, dans le cadre de son enquête, l'IHU a falsifié un document concernant cette recherche. Interrogé lors de l'inspection sur les essais portant sur les étudiants et étudiantes en médecine, Didier Raoult a en effet adressé à l'agence du médicament une note de son comité d'éthique interne portant la mention "avis favorable". Mais au cours de leur contrôle, les inspecteurs ont découvert que le signataire - membre du comité d'éthique de l'IHU - contestait ce document, avant de produire l'original. Ce dernier indiquait que le comité d'éthique n'avait pas



Recherche

S'informer pour réussir

OFFRE DÉCOUVERTE

Profitez du 1er mois offert, sans engagement

Je m'abonne

L'ANSM a mené une inspection au sein de l'IHU et l'AP-HM fin novembre 2021. Elle a, dans un premier temps, laissé la possibilité à Didier Raoult de répondre à ses suspicions et de mettre en oeuvre les changements nécessaires au sein de l'IHU. Dans sa stupéfiante lettre de réponse, publiée par le blog complotiste *France Soir*, le professeur Marseillais a tenté de rejeter l'intégralité de ses erreurs sur l'AP-HM tout en reconnaissant, sans doute malgré lui, avoir enfreint la loi qui encadre la recherche sur les êtres humains. Une ligne de défense qui n'a pas convaincu l'ANSM, comme en témoigne son rapport final.

LIRE AUSSI >> *Affaire des essais cliniques de l'IHU : la stupéfiante ligne de défense de Didier Raoult*

Et le futur devrait encore s'assombrir pour l'IHU et Didier Raoult, puisque l'ANSM annonce qu'elle poursuit son enquête. L'agence vise d'autres études qui pourraient, elles aussi, être en infraction avec la loi et l'éthique scientifique. De nombreux essais cliniques pourraient être concernés, dont trois expérimentations sur des greffes fécales impliquant notamment des patients atteints de schizophrénie, que L'Express avait épinglées en octobre dernier. Ces essais nécessitent normalement un double accord d'un CPP et de l'ANSM, mais les études publiées par l'IHU ne mentionnent aucune de ces autorisations.

L'IHU est également sous le coup d'une investigation de l'Inspection générale des affaires sociales et de l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGAS/IGESR), menée en partenariat avec l'ANSM. Cette fois, c'est l'ensemble des pratiques de la gestion du personnel et des ressources humaines, mais aussi celle des



🔍 Recherche

S'informer pour réussir

OFFRE DÉCOUVERTE

Profitez du 1er mois offert, sans engagement

Je m'abonne

« un indéniablement intelligent et charismatique, mais il faut voir la force mentale qu'il exerce sur le personnel et en particulier sur son cercle rapproché qu'il a constitué depuis des années », nous confiait notamment une employée de l'IHU.

Sur le même sujet



Un "nouveau" variant découvert par l'IHU de Didier Raoult...



Covid-19 : comment l'Ordre des médecins blâme...

Enfin, comme l'a rappelé l'ANSM, le rapport complet - comprenant le rapport préliminaire, les réponses des inspectés et les rapports finaux - a été transmis à la procureure de Marseille, qui devrait accélérer sa propre enquête en attendant, probablement, celles de l'IGAS/IGESR et du CHSCT. Didier Raoult est, en plus, directement inquiété par le Conseil national de l'ordre des médecins (CNOM), qui a fait appel du blâme infligé le 3 décembre pour avoir promu l'hydroxychloroquine comme traitement du Covid-19. Un appel "a minima", précise le CNOM, ce qui signifie qu'il demande l'aggravation de la sanction, ou à ce qu'elle demeure au minimum la même.

Victor Garcia

Sur le même thème



Recherche

S'informer pour réussir

OFFRE DÉCOUVERTE

Profitez du 1er mois offert, sans engagement

Je m'abonne

Emmanuel Maprouit et la santé : Monsieur le proutident, répondons enfin aux attentes des Français

 Des soignants se préparent à effectuer des tests pour le coronavirus pour les résidents de Jilin (nord-est), en Chine, le 12 mars 2022.

×


🔍 Recherche

S'informer pour réussir

OFFRE DÉCOUVERTE

Profitez du 1er mois offert, sans engagement

Je m'abonne

 Selon l'épidémiologiste Antoine Flahault, "le problème de la Chine tient avant tout dans sa stratégie vaccinale inadaptée". (Ici, des employés sillonnent un quartier placé sous quarantaine après que des foyers de contamination au Covid ont été décelés à Shanghai.)

"Zéro Covid" : pourquoi la Chine n'a (pour l'instant) pas d'autre choix

Archives / 2022 2021 2020 2019 2018 2017 2016 2015 2014 2013 2012 2011 2010

LES SERVICES DE L'EXPRESS

Tous nos dossiers

L'Express Placements

Election proutidentielle 2022

L'Express audio

L'Express Placements

×

🔍 Recherche

S'informer pour réussir

OFFRE DÉCOUVERTE

Profitez du 1er mois offert, sans engagement

Je m'abonne